

REGLEMENT DU CHALLENGE DEPARTEMENTAL
« INDIVIDUELS » DE TENNIS DU GERS 2021
Valable jusqu'au 31 Août 2021
CATEGORIE ADULTES

Article 1 : Ce Challenge intéresse les joueuses et joueurs licenciés dans le GERS.

6 épreuves adultes : NC et 4^{ème} série Dames
NC et 4 série Messieurs

3 série Dames
3 série Messieurs

Seniors plus Dames
Seniors plus Hommes

Article 2 : Les tableaux seront terminés.

Les points seront attribués en fonction des résultats acquis dans le tableau général du tournoi.

Article 3 :

Attribution des points aux NC et 4 série - 3 série - Seniors plus Dames et Messieurs.

Vainqueur	35 points
Finaliste	30 points
1/2 Finaliste	25 points
1/4 Finaliste	20 points
1/8 Finaliste	15 points
Participation	10 points (à tous les joueurs)

Article 4 : Un joueur régulièrement engagé et déclarant WO au premier tour ne marque pas de point.

Article 5 : Un finaliste ne marque des points que si le nombre d'engagés dans sa catégorie, est supérieur à 4. Un 1/2 finaliste ne marque des points que si le nombre d'engagés dans sa catégorie, est supérieur à 6.

Article 6 : Afin de pouvoir effectuer un classement il est important d'avoir des tableaux, à partir des 1/8 de finales, il ne pourra pas être attribué de points de classement pour les matchs de poule

Article 7 : Un joueur entrant directement en 1/8 - 1/4 - 1/2 finales, finale, mais perdant immédiatement marque que les points de participation, 10 points.

Article 8 : En cas de vainqueur défaillant, le joueur requalifié marque que les points acquis lors de la 1^{ère} élimination.

Article 9 : Classement Intermédiaire

Les joueurs sont classés dans le masters en fonction de leur classement d'origine 2021. Ainsi les joueurs NC/4^{ème} série ayant obtenu un classement intermédiaire en 3^{ème} série continueront à marquer les points pour le Challenge NC/4^{ème} série.

L'attribution des points sera la suivante :

Participation	10 points
Match gagné	10 points

Ex : un 30/1 devenant 30 à l'intermédiaire, passant 2 tours en 3^{ème} série marquera : 10 points de participation + 10 points par match gagné ⇒ Total : 30 points

- Toutefois le joueur ne pourra pas obtenir plus de points que le finaliste 3^{ème} Série.

↳ De même pour les joueurs de 3^{ème} série ayant obtenu un classement intermédiaire en 2^{ème} série, continueront à marquer les points pour le Challenge 3^{ème} série.

L'attribution des points sera la suivante :

Participation	10 points
Match gagné	15 points

Ex : un 15/1 devenant 15 à l'intermédiaire, passant 1 tour en 2^{ème} série marquera : 10 points de participation + 15 points pour le match gagné ⇒ Total : 25 points.

Article 10 : Les catégories seniors plus débute à partir de 35 ans.

Si le tournoi comporte qu'une épreuve de seniors plus 35 ans, les points seront attribués en fonction du résultat du joueur dans ce tableau, quel que soit son âge.

Si le joueur dispute plusieurs épreuves distinctes seniors plus, il ne marquera des points que dans sa catégorie d'âge.

Article 11 : Dès la fin du tournoi, le club doit apparaître sur l'AEI, tous les résultats jeunes et adultes.

Article 12 : A l'issue des tournois du "**Challenge 2021**" un classement sera établi pour chaque catégorie (3 joueurs qualifiés par catégorie).

En cas d'égalité entre 2 ou plusieurs joueurs, c'est le joueur qui a participé au plus grand nombre d'épreuves qui aura gagné. S'il y a toujours égalité le prix sera partagé entre les 2 joueurs ou joueuses.

Article 13 : Les joueurs devront signaler au Comité de Tennis du GERS les erreurs éventuelles et ce, dans les 5 jours qui suivent la parution de chaque classement intermédiaire.

Article 14 : Pour être classé, un (e) joueur (se) doit participer à au moins 3 épreuves du circuit de la même catégorie, mais si toutefois on n'arrive pas à avoir les 3 premiers on pourra repêcher jusqu'à la 5^{ème} place. De même un joueur ne pourra être récompensé que pour une seule catégorie. Si le joueur (se) est classé 1^{er} sur 2 tableaux, il sera récompensé dans le tableau où il a participé au plus grand nombre de tournois, de même pour un joueur classé dans 2 catégories différentes on retiendra le classement le plus avantageux.

Article 15 : Les lauréats du "**Challenge 2021**" seront récompensés par des bons d'achats.